

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11,12, 13 et 14 juin 2019

2019 V.238 Vœu relatif au “sacre de Paris comme championne mondiale de l'environnement”

Considérant les plans climat, pluie, biodiversité votés en Conseil de Paris au cours de la mandature actuelle ;

Considérant le communiqué de presse daté du lundi 13 mai 2019 intitulé “Paris sacrée championne mondiale de la protection de l’environnement” ;

Considérant les chiffres avancés au grand public et à la presse, sans exemple et sans détail tels que :

- 30 hectares d’espaces verts supplémentaires créés,
- 16 000 arbres plantés en “seulement” cinq ans,
- 15 hectares intramuros alloués à des projets agricoles sans pesticides ;

Considérant les demandes vaines et répétées aux cabinets concernés de fournir davantage de détails et de précisions sur les chiffres avancés ;

Considérant que les projets urbanistiques portés par l’Exécutif parisien encouragent encore insuffisamment le retour à la pleine terre et l’ouverture ou la préservation d’espaces verts ouverts à toutes et tous, comme le montre la programmation prévue sur les gros projets urbains comme la ZAC Bercy-Charenton (12ème), Paris Nord Est (18ème), la Tour Triangle (15ème) ou sur de nombreuses parcelles plus petites, telles que l’impasse Boutron (10ème), le 77 avenue du Docteur Netter (12ème), la rue Etex (18ème), Courcelles (17ème), Pitet-Curnonsky (17ème), etc. ;

Considérant les projets portés par l’Exécutif parisien puis abandonnés qui favorisent eux la préservation ou la création d’espaces verts et/ou désimperméabilisés comme cela a été le cas concernant les projets prévus sur les sites Villemain (10ème), Bois Dormoy (18ème), ou sur les TEP Championnet (18ème) ou, très récemment, de Ménilmontant (11ème).

Sur proposition de Joëlle Morel, David Belliard, Pascal Julien, Fatoumata Koné et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP),

Émet le vœu :

Que soit présenté en 3ème commission du Conseil de Paris de septembre :

- Une cartographie précise des arbres plantés depuis 2014 ainsi que leur nature (ex. essence, âge) ;

- Une cartographie précise des espaces verts supplémentaires créés en cinq ans ainsi que leur nature ;
- Une cartographie précise des 15 hectares intramuros alloués à des projets agricoles sans pesticides ainsi que leur nature (ex. permaculture en pleine ou culture en serre);
- Une cartographie et le nombre exact ainsi que la nature des arbres et des espaces verts supprimés pendant la mandature ;
- Un bilan des espaces de pleine terre perdus dans les projets d'aménagement ou de réaménagement portés pendant cinq ans et qui, pour la plupart, verront le jour après mars 2020.